



Procès verbal de l'Assemblée Générale des associés de la SARL DLL Constructions tenue le 25 Juin 2025 au 30 boulevard Foch à Aire sur la Lys (62 120).
N° Siret : 385047543 00033

Etaient présents : M. Alexis Leurent, gérant, détenant 4300 parts en usufruit et 245 parts en toute propriété
Mme Blandine Jolion, détenant 180 parts en toute propriété et 2150 parts en nue-propriété,
Melle Gaëtane Leurent, détenant 2150 parts en nue-propriété
représentant la totalité des 4725 parts existantes.

3 résolutions sont votées à l'unanimité :

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Gérant M. Alexis Leurent sur l'exercice 2024 approuve les comptes du dit exercice, comprenant le compte de résultat et le bilan, tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus à M. Alexis Leurent de l'exécution de son mandat de gérant.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1.765.507 €, en totalité au report à nouveau dont le solde créditeur s'élèvera ainsi à 4.185.669 €.
Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée fixe la rémunération brute provisionnelle du gérant Monsieur Alexis Leurent pour l'année 2025 au montant de 9 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le gérant A. Leurent

*Certifié conformes
le gérant*

N/A

VOIR aussi signature Blom actif

DLL CONSTRUCTIONS

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 06/07/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
30 BOULEVARD FOCH 62120 AIRE-SUR-LA-LYS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	311 710	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
ALEXIS LEURENT 30 Boulevard Foch 62120 AIRE SUR LA LYS FRANCE		4 545	2025	6 603			
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

Certifié conforme
le gérant

M A

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise					DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543					Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois					12		Durée de l'exercice précédent					12	
										Exercice N clos le		31/12/2024	
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012						
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016						
	Immobilisations corporelles				028	254 020	030	165 070	88 950				
	Immobilisations financières (1)				040	2 354 596	042	60 300	2 294 296				
	TOTAL I (5)				044	2 608 616	048	225 370	2 383 246				
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		052						
	Stocks marchandises				060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066						
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	119 525	070		119 525				
	Créances autres (3)				072	23 585	074		23 585				
	Valeurs mobilières de placement				080	77 266	082		77 266				
	Disponibilités				084	2 045 526	086		2 045 526				
	Charges constatées d'avance				092		094						
TOTAL II				096	2 265 902	098		2 265 902					
TOTAL GENERAL (I + II)				110	4 874 518	112	225 370	4 649 148					
PASSIF										Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel								120	268 990			
	Ecart de réévaluation								124				
	Réserve légale								126	14 175			
	Réserves réglementées								130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...				131		132	60 000					
	Report à nouveau								134	2 420 162			
	Résultat de l'exercice								136	1 765 507			
	Subventions d'investissement								137				
	Provisions réglementées								140				
	TOTAL I								142	4 528 834			
Provisions pour risques et charges								TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164				
	Fournisseurs et comptes rattachés								166	13 898			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		172	106 416					
	Comptes courants d'associés								173				
	Autres dettes								175				
	Produits constatés d'avance								174				
TOTAL III								176	120 314				
TOTAL GENERAL (I + II + III)								180	4 649 148				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184						

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	474 562		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	474 562		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	124 996		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	152 111		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	2 080	244	2 414		
Rémunérations du personnel								250	24 084		
Charges sociales								252	16 919		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	29 584		
Dotations aux provisions								256	17 533		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
						Total des charges d'exploitation (II)		264	367 641		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	106 921		
Produits financiers						(III)		280	171 796		
Produits exceptionnels						(IV)		290	1 572 310		
Charges financières						(V)		294	811		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	406		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)	348				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	84 303		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	1 765 507		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	1 765 507	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324	84 303				
	Divers et intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	188 400			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle				986		Zone franche urbaine	987		342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)				181		Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense				127		Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser				991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies				345		Zone de développement prioritaire	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD				992						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346			350	1 684 000
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354 210	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	354 210	372			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Quote part des plus values à long terme au taux de 12%	188 400

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Dividendes régime société mère et filiales	114 000
Plus value à long terme titres de participation	1 570 000

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers			450	6 718	452		454		456	6 718	
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470	244 269	472	3 033	474		476	247 302	
Immobilisations financières			480	1 895 576	482	495 020	484	36 000	486	2 354 596	
TOTAL			490	2 146 563	492	498 053	494	36 000	496	2 608 616	
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		2 717	532	2 239	534	536	4 956	
Installations générales, aménagements divers			540			542		544	546		
Matériel de transport			550			552		554	556		
Autres immobilisations corporelles			560		132 769	562	27 345	564	566	160 114	
TOTAL			570		135 486	572	29 584	574	576	165 070	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	60 300	632		634		636	60 300
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	60 300	682		684		686	60 300
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	0
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	474 562
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	474 562
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	124 966
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	145 589
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	270 555
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	204 007
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	204 007
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	474 562
Effectifs au sens de la CVAE		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		186	31/12/2024

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4725
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	4725

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :							

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre Monsieur		Nom de famille LEURENT					
Nom d'usage		%		de détention 96		Nb de parts ou actions 4545	
Naissance : Date 21/06/1945	N° Département 59	Commune Tourcoing		Pays FRANCE			
Adresse : 30 boulevard Foch 30 Boulevard Foch 62120 AIRE SUR LA LYS FRANCE							
Titre		Nom de famille					
Nom d'usage		%		de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays			
Adresse :							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | DLL CONSTRUCTIONS - SIREN : 385047543 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	6
Forme juridique	SC	Dénomination	Parlitou 1
N° SIREN (si société établie en France)	451276737	% de détention	80
Adresse : 30 Boulevard Foch 62120 AIRE SUR LA LYS FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	JLC Entreprise
N° SIREN (si société établie en France)	417736139	% de détention	50
Adresse : 11 chemin de Noold Styarete 59380 BIERNE FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOREMI du Détroit
N° SIREN (si société établie en France)	378243596	% de détention	100
Adresse : 12 rue Louis Blériot 62360 SAINT LEONARD FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	Financière JLC 442
N° SIREN (si société établie en France)	531066504	% de détention	50
Adresse : 3 rue du Pont 59143 HOLQUE FRANCE			
Forme juridique	SCI	Dénomination	du Muguet 44
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	50
Adresse : 60 rue du Cluse 62910 EPERLECQUES FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	A2L CALORIFUGE
N° SIREN (si société établie en France)	952611077	% de détention	50
Adresse : 30 Boulevard Foch 62120 AIRE SUR LA LYS FRANCE			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : DLL CONSTRUCTIONS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 385047543	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			